

la répression détruit la société. Tout l'appareil répressif de l'État est mobilisé au service de l'injustice. Je vous rappelle les paroles prononcées le mois dernier par Monseigneur Tutu devant le Conseil de sécurité: «...mon pays bien-aimé est déchiré par la discorde, l'aliénation, l'animosité, la séparation et par des peines et des souffrances qui pourraient être évitées. Sa société est profondément fragmentée, en proie à la peur et à l'anxiété, au découragement et à un sentiment de désespoir, divisée entre des factions hostiles en lutte. C'est une nation toujours prête à exploser, dont les habitants se trouvent sur une poudrière menaçant sans cesse de nous envoyer dans l'au-delà. Elle souffre d'un malaise endémique, d'une sorte de blessure qui ne peut guérir tant qu'on n'en traite que les symptômes au lieu de chercher à en extirper les causes profondes. »

Même si les perspectives d'une évolution pacifique et positive de l'Afrique du Sud nous paraissent parfois être bloquées, nous ne pouvons nous laisser aller au désespoir. C'est l'espoir d'un avenir meilleur qui a donné naissance aux Nations unies. La Charte incarne la foi en la possibilité de forger un avenir meilleur par des moyens pacifiques. On peut, même à travers la fumée qui se dégage de bidonvilles en flammes en Afrique du Sud, discerner de légers signes de changement. On peut encore, par delà les gémissements des blessés et des agonisants, percevoir des manifestations de bonne volonté provenant de tous les segments de la société sud-africaine. Incontestablement, la récente réforme constitutionnelle a, en réalité, eu pour objectif de donner à l'*apartheid* des assises plus profondes dans le système juridique et la vie de la société sud-africaine. Mais cette tentative s'est révélée aussi hypocrite que vaine, comme l'a montré le rejet massif des nouvelles dispositions constitutionnelles par ceux que l'on regroupe sous l'étiquette de « collectivité métisse » et de « collectivité indienne. »

Et pourtant, fait paradoxal, cette tentative fait naître une faible lueur d'espoir. Si on peut modifier une constitution une fois, on peut la modifier à nouveau. Le défi à relever réside dans la nécessité d'y arriver par des moyens pacifiques avant qu'un système injuste et implacable ne provoque une déflagration dévastatrice.

Le fait que le mouvement syndical, particulièrement parmi les travailleurs sud-africains noirs, ait acquis une plus grande influence dans le domaine économique et, de ce fait, sur le plan politique, est également porteur d'un certain espoir. Seule la formation d'une population active unie et instruite peut assurer, à l'avenir, la prospérité de l'Afrique du Sud et de tous les Sud-Africains. L'urbanisation représente également un puissant facteur d'évolution, et elle touche toutes les communautés d'Afrique du Sud.

Étant donné que le gouvernement canadien continue de croire en la possibilité d'un changement pacifique de la situation, il fonde sa politique sur deux grandes prémisses. En premier lieu, avec l'appui du peuple canadien, il s'oppose au système odieux de l'*apartheid*. Deuxièmement, nous sommes disposés à entretenir des contacts et à poursuivre un dialogue qui, en eux-mêmes, sont pour le Canada un moyen de favoriser une évolution en Afrique du Sud.

Permettez-moi d'énumérer brièvement les mesures que nous avons prises pour manifester notre opposition à l'*apartheid*:

- le Canada ne reconnaît pas les gouvernements des soi-disant « foyers nationaux » et ne considère pas qu'ils sont indépendants;